

Sécurité routière : on ne badine pas avec le permis de conduire !

Aujourd'hui, plus de 37 millions de français possèdent leur permis de conduire. Un papier rose nécessaire pour trouver un emploi et s'y rendre, être indépendant, et jouir d'un confort de vie.

Cependant, avec le permis à points, arrivé en 1992, et les nouvelles mesures mises en place en matière de sécurité routière en 2014, il est bien aisé de perdre des points à la moindre infraction ou même de se voir retirer ce fameux permis.

Alors quelles sont ces mesures ? Et de quelles solutions dispose t-on lorsque nous souhaitons récupérer des points pour continuer à rouler ?

STAGES POINTS PERMIS

Limitations de vitesse : sécurité ou business ?

Selon une étude de l'INSEE menée en 2011, les accidents de la route sont la deuxième cause de mortalité en France (après les maladies). Malgré un recul record de 11% en 2013 soit 400 vies sauvées en un an, l'hexagone et son ministère de l'intérieur ont décidé de renforcer leurs mesures en matière de sécurité routière.

Le 90 banni du réseau secondaire ?

Cette année 2014 sera une année test. En effet, déjà annoncée en octobre 2013, Manuel Valls, ancien Ministre de l'Intérieur, déclare en janvier 2014 que la limitation de vitesse sur les routes communales, départementales et nationales sera abaissée à 80 km/h au lieu de 90 km/h dans plusieurs départements. Cette décision a été établie comme "la mesure la plus efficace pour réduire la mortalité sur les routes" par le Conseil National de la Sécurité Routière.

Manuel Valls confirme :

66% des tués sur les routes le sont sur les routes nationales et départementales.

Cette limitation n'est pas du goût de tous : l'union des usagers de la route et l'association « 40 millions d'automobilistes » s'opposent clairement à ce projet et appellent même les français à la mobilisation.



La ville réservée à 30 ?

Après les municipales, place au remaniement gouvernemental. Le collectif « Ville 30 » souhaite profiter de ce changement pour sensibiliser les nouveaux membres du gouvernement à la limitation de la vitesse dans les villes de France. Et ce dernier ne manque pas d'arguments. En effet, selon « Ville 30 » la limitation de 30 km/h en zone urbaine :

- Réduirait le stress et le bruit
- Augmenterait la sécurité des piétons, ainsi le collectif assure :

A 50 km/heure, la distance d'arrêt est en moyenne de 30 mètres, alors qu'elle se situe à moins de 15 mètres à 30 km/h. Ce qui se traduit en statistiques : dans un choc à 50 km/h, un piéton a une probabilité d'être tué à 60 % ; à 30 km/h, ce risque tombe à 15 %.

- Développerait les modes de transports actifs comme le vélo ou la marche à pieds.

Pourtant, selon une étude menée par le CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) la limitation de 50 km/h à 30 km/h n'entraîne pas clairement une pollution moins élevée.

Des mesures restrictives qui ne sont pas sans conséquences

Ces dernières mesures, qui prévoient d'être mises en place ou testées cette année, ne vont pas laisser les conducteurs de marbre. En effet, en 2011, 300 000 à 2,5 millions de français roulaient déjà sans permis et plus de 12 millions de points ont été perdus.

Alors comment faire pour permettre à nos conducteurs de garder leur permis ? Comment les sensibiliser à ne pas rouler sans leur papier rose ? Quelle solution leur proposer pour récupérer leurs points perdus ?

Le stage de récupération de points : une question de survie

La société Fornext, avec son site internet Stagespointspermis.com, propose aux français les meilleures offres de stages de récupération de points, et rend ainsi au permis sa fonction d'origine : rendre service et offrir un confort de vie.

Selon le nombre de points que l'on a perdu, soit on les récupère de manière "naturelle" avec le temps ; soit, si celui-ci est trop important, il est possible d'effectuer un stage de récupération de points qui permet de récupérer au maximum 4 points (sans dépasser le montant maximal de 12 points).

Ce stage est régi par un agrément préfectoral et suit un programme très spécifique. Il est identique quel que soit le lieu où on l'effectue. Celui-ci est initié par deux animateurs, l'un spécialiste des questions de sécurité routière et l'autre psychologue, tous deux ayant suivi une formation appropriée à l'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherche). Il dure 2 jours consécutifs dont chacun compte 7 heures de formation.

Navigation: Les stages ▾ | Législation ▾ | Services ▾ | A propos ▾ | Connexion ▾

Stage recuperation de points du permis de conduire
STAGESPOINTS PERMIS
Centrale Nationale de Réservation de Stages Permis à Points

Inscription gratuite à un stage
09.50.40.50.10
Prix d'un appel local à partir d'un fixe

Déjà inscrit ?
04.37.65.36.30
Prix d'un appel local à partir d'un fixe

Date | Ville | Département | Région

1er Jour de Stage : Lundi ▾
Votre Code Postal :

Rappel Immédiat & GRATUIT

STAGESPOINTS PERMIS
StagesPointsPermis.com est le portail fédérateur des centres agréés par les préfectures françaises. La mission de StagesPointsPermis est de regrouper la plupart des Centres Agréés Sécurité Routière afin de vous proposer un stage de recuperation de points du permis de conduire à la date de votre choix et dans la région ou le département qui vous convient.

Qualité

Stage Permis à points dans toute la France
Cliquez sur le département de votre choix pour obtenir la liste des stages de récupération de points

Près de chez vous | les moins chers

13001 MARSEILLE 11/04/2014 - 12/04/2014	187 €
69003 LYON 14/04/2014 - 15/04/2014	187 €
13001 MARSEILLE 07/04/2014 - 08/04/2014	187 €

Telepoints : Consultez votre nombre de points en ligne.

Centres agréés par les préfectures

StagesPointsPermis.com

- 13 000 stages diffusés chaque année
- 250 000 places disponibles par an
- 400 organismes agréés préfectures
- 240 000 dossiers traités
- 6 moyens de règlement disponibles
- 4 points de permis récupérés en 2 jours
- 97% de stagiaires satisfaits
- Stages permis à points moins chers dans 70% des départements

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Stagespointspermis.com propose des prestations complètes, du conseil à la récupération des points.

- > La société est partenaire avec l'ensemble des organismes agréés qui ont en charge d'organiser des stages de récupération de points en France (ces partenaires suivent une charte qualité).
- > Elle garantit au conducteur la bonne conformité de la législation concernant l'organisation des stages de récupération de points.
- > Elle offre un accueil téléphonique : présente pour répondre aux problématiques liées le plus souvent à la complexité de la législation du permis à points, aux nombreuses modifications de la législation ayant eu lieu ces dernières années, et pour vous accompagner afin de trouver la solution la plus favorable à votre situation en matière de permis de conduire.
- > Stagespointspermis.com diffuse des stages agréés par les préfetures des départements où ont lieu les stages.
- > Le nom de la structure ainsi que le numéro d'agrément sont clairement identifiés vous procurant ainsi une transparence totale.
- > Stagespointspermis.com réunit sur son Portail l'ensemble des stages permis à points sur toute la France (y compris les moins chers sur sa page d'accueil).
- > Ce n'est pas la société qui choisit les tarifs mais l'organisateur du stage.

A qui s'adresse les stages de récupération de points ?

A tous les conducteurs :

- Les volontaires, qui veulent récupérer des points
- Les personnes en permis probatoires qui perdent 3 points ou plus en une seule fois
- Les personnes ayant l'obligation de faire ce stage suite à une décision de justice

A propos de Fornext, créateur de Stagespointspermis.com



ForNext est une société de développement informatique et de web marketing, créée par Thierry Salord.

En 2005, dans une démarche citoyenne, Thierry est fermement décidé à offrir aux internautes désireux de trouver un stage de récupération de points du permis de conduire, de façon simple et pratique, de fédérer l'ensemble de la profession des organisateurs agréés de stages de sensibilisation à la sécurité routière afin d'offrir aux internautes la possibilité de s'inscrire en temps réel dans un stage à la date de leur choix et le plus proche possible de leur domicile, de leur lieu de travail ou encore de leur lieu de vacances pour récupérer 4 points.

Le portail StagesPointsPermis.com est né en juillet 2005 offrant ainsi une valeur ajoutée tant dans l'aspect pratique des fonctionnalités du portail mais aussi par la volumétrie importante des dates et des lieux de stages proposés.

Sur StagesPointsPermis.com l'inscription est gratuite, aucune commission n'est prise au stagiaire. De plus, les prix des stages ont libres. Chaque organisateur propose son propre prix de stage et l'internaute a donc l'avantage de trouver un stage permis à points au meilleur prix.

Aujourd'hui, StagesPointsPermis.com est un acteur incontournable, reconnu pour son sérieux et son efficacité dans le domaine de la récupération de points du permis de conduire.

En savoir plus

Site web : <http://www.stagespointspermis.com/>

Contact Presse

Thierry Salord

Email : salord.thierry@gmail.com

Téléphone : 0680439642